



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

## SEANCE DU 26 MARS 2009

Le vingt six mars deux mil neuf, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : Mrs BESNIER Christophe, LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, COULON Maryvonne, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Mr MARTIN Jean-Pierre

Mr LEVILLAIN Landry a été élu secrétaire.

### APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2009

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :

- Demande de subvention Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales au titre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- Enquête publique relative à une demande d'autorisation présentée par la société LDC Sablé concernant une unité de valorisation de biogaz et l'extension du plan d'épandage de la station d'épuration de Sablé-sur-Sarthe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2008

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU, Maire se retire.

#### Commune

Le compte administratif 2008 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	500.610,59 €
recettes de fonctionnement :	745.326,53 €
excédent de l'exercice :	244.715,94 €
excédent antérieur :	38.805,07 €
excédent de clôture :	283.521,01€
recettes d'investissement :	592.642,60 €
dépenses d'investissement :	383.542,63 €
excédent de l'exercice :	209.099,97 €



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

déficit antérieur reporté : 396.882,45 €  
déficit de clôture : 187.782,48 €

les restes à réaliser étant de 67.247,00 € en dépenses et 52.950,00€ en recettes, il en résulte un excédent réel cumulé de : 81.441,53€  
Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre 0 ; abstention : 0

#### Assainissement

Le compte administratif 2008 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	36.280,75€
dépenses de fonctionnement :	22.281,05€
résultat de l'exercice :	13.999,70€
excédent antérieur	44.899,81€
recettes d'investissement	9.884,78 €
dépenses d'investissement :	13.265,42€
résultat de l'exercice :	-3380,64 €
excédent antérieur	67.441,68 €
soit un excédent global de	122.960,55 €

Les restes à réaliser étant de 26.099,00€ en dépenses il en résulte un excédent réel cumulé de 96.861,55€

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0 .

#### Lotissement les Vergers

Le compte administratif 2008 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	16.731,42 €
Dépenses de fonctionnement :	20.024,38 €
Déficit de l'exercice :	3.292,96 €
déficit antérieur :	88.485,47 €
Recettes d'investissement :	16.524,38€
Dépenses d'investissement :	16.731,42€
Déficit :	207,04 €
Excédent antérieur :	125.270, 63 €
Soit un excédent global de :	33.285,16 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

#### Lotissement Résidence des Chênes

Le compte administratif 2008 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Recettes de fonctionnement :	309.753,12 €
Dépenses de fonctionnement :	336.634,38 €
déficit de l'exercice :	26.881,26 €
Déficit antérieur :	3.579,09 €
Recettes d'investissement :	330.521,10 €
Dépenses d'investissement :	187.713,12 €
Excédent de l'exercice :	142.807,98 €
Excédent antérieur :	3.578,74 €
Soit un déficit global de	115.926,37 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

### Commerce

Le compte administratif 2008 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	5.516,98€
Dépenses de fonctionnement :	3.377,45€
excédent :	2.139,53€
Excédent antérieur :	6.542,00€
Recettes d'investissement :	408,00 €
Dépenses d'investissement :	2.908,18€
Déficit de l'exercice	2.500,18 €
Excédent antérieur	2.365,98 €
Soit un excédent global de	8.547,33 €

Vote à mains levées, 13 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

### COMPTES DE GESTION ANNEE 2008 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- LOTISSEMENT LES VERGERS LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES et COMMERCE

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008 Commune Assainissement Lotissement les Vergers, Lotissement Résidence des Chênes et Commerce établis par le Receveur Municipal.

Vote à mains levées : 14 voix pour ; voix contre : 0 ; abstention : 0

### REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2008

budgets annexes : assainissement - commerce- lotissement les Vergers -lotissement  
Résidence des Chênes



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2008 sur les budgets annexes 2009 assainissement - commerce - lotissement les Vergers - lotissement Résidence des Chênes.

budget commune :

Suite à la dissolution du Syndicat d'Electrification de Grez-en-Bouère

Vu le procès-verbal de répartition du bilan joint au budget 2009

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats transcrits sur ce procès-verbal

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2008 du budget commune avec les résultats du syndicat d'electrification de Grez en Bouère qui se répartissent comme suit :

	Résultats à reprendre	
	Fonctionnement	Investissement
Budget commune	+283.521,01	-187.782,48
Syndicat d'électrification de Grez en Bouère	+3.197,73	-402,07
Total	+286.718,74	-187.380,41

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 s'élevant à 286.718,74 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement : 84.639,26 €

Art 1068 Affectation en investissement 202.079,48 €

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2008 s'élevant à 58.899,51€ comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement : 32.800,51 €

Art 1068 Affectation en investissement 26.099,00 €

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2008 s'élevant à 8.681,53€ à l'article 002 Report en fonctionnement

BUDGET 2008 ASSAINISSEMENT

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2009 est adopté tel qu'il est présenté :

section d'exploitation équilibrée à 70.700,51 €

section d'investissement équilibrée à 118.510,55 €



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

### BUDGET 2009 COMMERCE

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2009 est adopté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement dépenses 8.495,53 €  
 Section de fonctionnement recettes 14.395,53 €  
 Section d'investissement équilibrée à 3.285,00 €

### BUDGET 2009 LOTISSEMENT LES VERGERS

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget lotissement Les Vergers 2009 est adopté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement équilibrée à 133.700,64 €  
 Section d'investissement dépenses : 17.190,79 €  
 Section d'investissement recettes : 158.985,80 €

### Budget 2009 LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES

Par 14 voix pour (vote à mains levées), le budget 2009 est voté tel qu'il est présenté :

Section de fonctionnement s'équilibre à 100.333,49€  
 Section d'investissement dépenses : 40.975,20 €  
 Section d'investissement recettes : 208.259,86 €

### BUDGET 2009 COMMUNE

#### CONTRIBUTIONS DIRECTES

Avant le vote du Budget primitif 2009, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux à ceux des années 2007 et 2008

Par 14 voix pour, les taux des contributions sont fixés comme suit :

Taxes	TAUX 2007 & 2008	Taux 2009	Produit attendu
Taxe d'habitation	17,82 %	17,82%	92.219
Foncier bâti	29,80 %	29,80%	101.499
Foncier non bâti	42,41 %	42,41%	106.449

### BUDGET 2009 COMMUNE

Par 14 voix pour, (vote à mains levées) le budget primitif 2009 est adopté :

Section de fonctionnement s'équilibre à 806.332,26 €  
 Section d'investissement s'équilibre à 469.966,10 €



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

#### Participations à divers organismes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2009 les participations et remboursements de frais aux organismes suivants :

SIVOS Bouère St Brice	88.100,00 €
CCPMG : déficit village vacances (2008 et 2009)	19.055,00 €
SDEGM : entretien éclairage public	4.030,00 €
Commune de Grez en Bouère :	
Participation Centre de loisirs	10.100,00 €

#### Subventions 2009

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions de subventions examinées par la commission Vie associative,

#### FONDS DE COMPENSATION DE TVA ( DISPOSITIF DE RELANCE DE L'ECONOMIE)

La loi n° 2009-122 du 4 février 2009 a prévu dans le cadre du plan de relance de l'économie la mise en place d'un versement anticipé du fonds de compensation sur la TVA au profit des collectivités territoriales et certains établissements publics s'engageant, par convention avec la représentante de l'Etat dans le département, à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 d'au moins un euro par rapport à un montant de référence calculé à partir des dépenses réalisées sur 2004-2005-2006 et 2007.

Vu le budget 2009

Considérant que les inscriptions budgétaires Equipement 2009 sont inférieures au montant notifié par la Préfecture (192.177€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne donne pas suite à ce dispositif.

#### Lotissement Les Vergers

##### Réservation de parcelle

Suite au désistement de Mr MME JOURNAULT Anthony,

Vu la nouvelle demande formulée par Monsieur et Madame BAILLIARD Jérémy domiciliés à Ballée, 60 rue du Maréchal Leclerc, souhaitant réserver la parcelle située au lotissement Les Vergers cadastrée section AB n° 160 surface 647m<sup>2</sup>.

Attendu que Monsieur et Madame BAILLIARD se déclarent prêts à régler le prix de 18,50 € H.T. soit 22.13 € TTC le mètre carré.

Le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Monsieur Jacky CHAUVEAU Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1er Adjoint à signer et à passer auprès de Maître GUEDON, notaire à Ballée, tous actes et pièces nécessaires à la



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

réalisation de la vente au profit de Monsieur et Madame BAILLIARD  
Jérémy :

- ✓ Précise toutefois que la vente devra intervenir avant 6 mois faute de quoi, l'acceptation présentement donnée par le Conseil Municipal serait nulle et l'offre de Monsieur et Madame BAILLIARD Jérémy refusée purement et simplement sans formalité.

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONVENTION AVEC LE SATESE

Monsieur le maire présente le nouveau contexte réglementaire d'intervention du Conseil général en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif. Il précise que : Le Conseil général a créé en 1996 le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) qui est aujourd'hui rattaché à la direction de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Les missions consistent à aider les collectivités :

- veiller au bon fonctionnement de leur station d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité qui respecte les normes en vigueur,
  - à assurer tout ou partie des mesures réglementaires,
  - en étant un relais avec les services de l'État et l'agence de l'eau,
  - en leur donnant un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif.

Jusqu'alors, les différentes prestations étaient gratuites, à l'exception du coût des analyses réglementaires à la charge de la mairie.

L'article 73 de la loi sur l'eau du 30/12/06, le décret du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008, font obligation au conseil général d'apporter son assistance aux collectivités éligibles moyennant la signature d'une convention de partenariat et la facturation du service.

Par délibération du 17 novembre 2008, le conseil général a arrêté ses modalités d'intervention afin de tenir compte de ce nouveau contexte réglementaire.

Le Conseil Général et l'Association des Maires de la Mayenne ont organisé des réunions d'information pour l'ensemble des collectivités concernées les 4 et 11 février derniers.

Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0,80 € hab/an. La population prise en compte est la population INSEE totale connue.

Le projet de convention est joint à la présente délibération. Il détermine de façon précise l'ensemble des prestations assurées par le SATESE et les dispositions financières qui en découlent



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de solliciter le conseil général pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le président du conseil général.

#### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après examen des différentes offres de cabinets d'urbanisme, Le cabinet Paysages de l'Ouest à Nantes est retenu pour préparer l'étude nécessaire à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme montant de cette étude . 3.086,00€ H.T.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ : CHANTIER ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires de Pâques et de Juillet 2009.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide de proposer un chantier du 6 au 10 avril 2009 sur le thème communication : préparation exposition et livret d'accueil nouveaux arrivants, pour 1 jeune.  
Ce jeune sera indemnisé sur la base de 5,00€ de l'heure.
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement, Mr Guy LABASQUE, 1<sup>er</sup> adjoint à signer le contrat passé avec le jeune et la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### **Demande de subvention programme 122 action 01 'Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 30.000 € sur le programme 122 action 01 'Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales» en vue de réaliser des travaux toiture église et gros travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite ladite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur.

##### Enquête publique relative à une demande d'autorisation présentée par la société LDC Sablé concernant une unité de valorisation de biogaz et l'extension du plan d'épandage de la station d'épuration de Sablé-sur-Sarthe.

Par arrêté du 23 janvier 2009, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique du 9 mars au 9 avril 2009 sur le projet présenté par la société L.D.C Sablé-sur-Sarthe pour l'exploitation d'une unité de valorisation de biogaz et l'extension du plan d'épandage de la station d'épuration à Sablé-sur-Sarthe.





Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le plan d'épandage est réparti sur différentes communes de la Sarthe et de la Mayenne dont 14 ha 73 a sur Bouère dans le secteur des Besnardières.

La commission Espace rural-Environnement examinera ce dossier le 6 avril prochain.

### PROGRAMME PREVENTION ROUTIERE

L'association Prévention Routière en partenariat avec la Préfecture et le Conseil Général de la Mayenne organisera sur l'année 2009 des stages de remise à niveau du Code de la Route pour les conducteurs. La Municipalité approuve cette initiative et encourage la population à s'inscrire à cette formation.

#### Problèmes de sécurité

##### Stationnement de véhicules sur les trottoirs

En janvier dernier, des « papillons » ont été apposés sur les pare-brise des véhicules stationnant sur les trottoirs.

il est rappelé que cette interdiction est appliquée par souci de sécurité et de respect des autres. Après un avertissement, les contrevenants pourront être verbalisés par la Gendarmerie.

##### Vitesse excessive.

Par ailleurs, il est signalé la vitesse excessive de certains chauffeurs de cars de transports scolaires.

Un courrier sera adressé à la société chargée de ce service.

#### Ecole publique : ouverture d'une 7<sup>o</sup> classe

Au vu des effectifs prévus à la rentrée de septembre 2009, Mr Benoît MARICHAL rappelle qu'il convient de se positionner sur la demande d'ouverture d'une 7<sup>o</sup> classe auprès de l'Inspection académique.

Monsieur le Maire signale qu'il contactera très prochainement Monsieur le Maire de St Brice à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.